Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251216-2025_192-DE

Publié le 17/12/2025

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DECEMBRE 2025

Séance du 16 décembre de l'an 2025, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 10 décembre 2025, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h40.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier		X			DORNEMIN Jean-Luc
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc	X				
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			LE HEGARAT Nadia
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc		X			JOUSSE Fabien
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric		X			CORSON Laurence
HERVIOU Alain		X		LANCIEN Erwan	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean		X			GEFFROY Jean-Michel
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine			X		
LE BIHAN Gilbert			X		
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette		X			LORANT Monique
LE FAUCHEUR Laurent		X			SEHAN Alain
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe	X				
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe		X			
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251216-2025_192-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie		X			NICOLAS Cyril
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia	X				
MEURO Jérémy		X			
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique	X				
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie		X			CABIOCH-QUEMENER D.
RUELLAN Véronique		X			
RUMIANO Valérie		X			COSSE Nathalie
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			LE TURLUER Frédéric
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick		X			BOISSIERE Olivier
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène		X			LE GOUX Jean-Pierre
THOMAS Philippe		X		HELLO M. C.	
TROEGER Eva			X		

En exercice : 57 **présents :** 37 **dont suppléants :** 2 **Votants :** 50 **dont pouvoirs :** 13

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :

SUPPLÉANT	présence
ANTOINE Vincent	X
BARBIER Stéphane	
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	présence
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251216-2025_192-DE

2025_192 : Mobilités : Allo'TAD : convention de prestation de service avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et harmonisation du règlement intérieur

Monsieur le vice-président rappelle la délibération du 21 octobre dernier, par laquelle le Conseil communautaire décidait d'établir une collaboration avec la SPL Baie d'Armor Transport pour la poursuite du dispositif Allo'TAD sur le territoire.

Monsieur le vice-président soumet pour approbation une convention de prestation de services afin de formaliser cette collaboration avec Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le coût de cette prestation se décompose en trois parties :

- Les frais de lancement propres à l'exercice 2025
- Les frais fixes annuels
- Les frais variables ; ces derniers seront ajustés annuellement sur la base des voyages réellement réalisés.

Il convient parallèlement d'harmoniser le règlement intérieur de transport à la demande de Leff Armor, Allo'TAD, avec celui de la SPL Baie d'Armor Transport, afin de bénéficier du service.

Vu le projet de convention de prestation de service avec Saint-Brieuc Armor Agglomération tel que joint en annexe,

Vu le projet de règlement intérieur Allo'TAD tel que ci-annexé,

Entendu l'exposé de monsieur le Vice-président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention de prestation de service telle que ci-annexée, et **AUTORISE** monsieur le président à la signer, ses éventuels avenants ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette collaboration,

VALIDE le règlement intérieur Allo'TAD tel que ci-annexé, applicable à compter du 1er janvier 2026.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Sandrine Geffroy